

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D87

Séance du 24 septembre - Convocation du 18 septembre 2009

Compte rendu affiché le 2 octobre 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents** : M. OLLIVIER, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absents représentés** : Mme GLATARD par Mme GOYON, Mme LEBAHAR par Mlle FERNANDES, Mme RIVE-OLLIVIER par M. BOUREZG, M. VALETTE par M. CHRETIN, M. CLARET par M. OLLIVIER, M. RACHAS par M. BUFFARD, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

### **Objet : Contrat Éducatif Local : Recrutements**

Les actions du **Contrat Éducatif Local** sont présentées lors du Conseil Municipal du 24 septembre 2009. Afin de faire fonctionner ces activités, il convient de recruter des coordinateurs et des intervenants. Compte tenu de la spécificité des actions du **Contrat Éducatif Local** qui est lié à l'année scolaire, il convient de créer des emplois non permanents à temps non complet pour l'année scolaire 2009/2010.

Dans le cadre du **Contrat Éducatif Local**, **5 personnes** chargées de la coordination dans les établissements scolaires seront recrutées afin d'assurer la gestion du dispositif sur l'année scolaire 2009/2010 : **1** au collège Jean Renoir, **1** dans chacune des 3 écoles élémentaires publiques (B. Bony, Centre et Tatière) et **1** à l'école élémentaire Notre-Dame de Bellegarde.

Pour les 3 coordinateurs scolaires des écoles élémentaires publiques, il est prévu :

- en septembre 2009 : 2h par semaine + 2h de réunions de rentrée
- d'octobre 2009 à juin 2010 : 2h30 par semaine + 7h de réunions et de bilans trimestriels.

Pour le coordinateur scolaire de l'École Notre-Dame de Bellegarde, il est prévu :

- en septembre 2009 : 2h par semaine + 2h de réunions de rentrée
- d'octobre 2009 à juin 2010 : 1h par semaine + 7h de réunions et de bilans trimestriels.

Pour le collège Jean Renoir, il est prévu : 2h par semaine + 9h de réunions et de bilans trimestriels de septembre 2009 à juin 2010.

En outre, afin d'assurer l'ensemble des activités mises en place dans le cadre du **Contrat Éducatif Local** 2009/2010 :

- ↳ **7 personnes** seront recrutées par la ville et rémunérées selon le nombre d'heures effectuées en tant qu'intervenant.
- ↳ **1 personne** sera mise à disposition par la mairie pour encadrer l'action Musique dans les écoles.
- ↳ **1 personne** sera employée par la mairie mais ses actions dans le CEL seront portées par une association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
- VU la présentation et la validation du **Contrat Éducatif Local** pour l'année scolaire 2009/2010,
- **APPROUVE la création d'emplois non permanents de 5 coordinateurs et de 7 intervenants pour l'année scolaire 2009/2010 dans le cadre des actions du Contrat Éducatif Local,**
- **DIT que la rémunération horaire est fixée sur la base de l'indice brut 525, indice majoré 450 pour les 5 emplois non permanents de coordinateurs et sur la base de l'indice brut 672, indice majoré 560 pour les 7 emplois non permanents d'intervenants,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 24 septembre 2009  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/09/2009
- Publication ou affichage le 30/09/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 30 septembre 2009  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.